



Filières REP - Situation 2014

Depuis les années 90 les politiques de collecte sélective et de recyclage des différents déchets s'appuient sur les filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Il existe des filières REP imposées par l'Union Européenne (piles et accumulateurs automobiles et industriels, équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers, automobiles). Mais aussi des filières REP nationales, comme les emballages ménagers, les pneumatiques, les DASRI, etc.

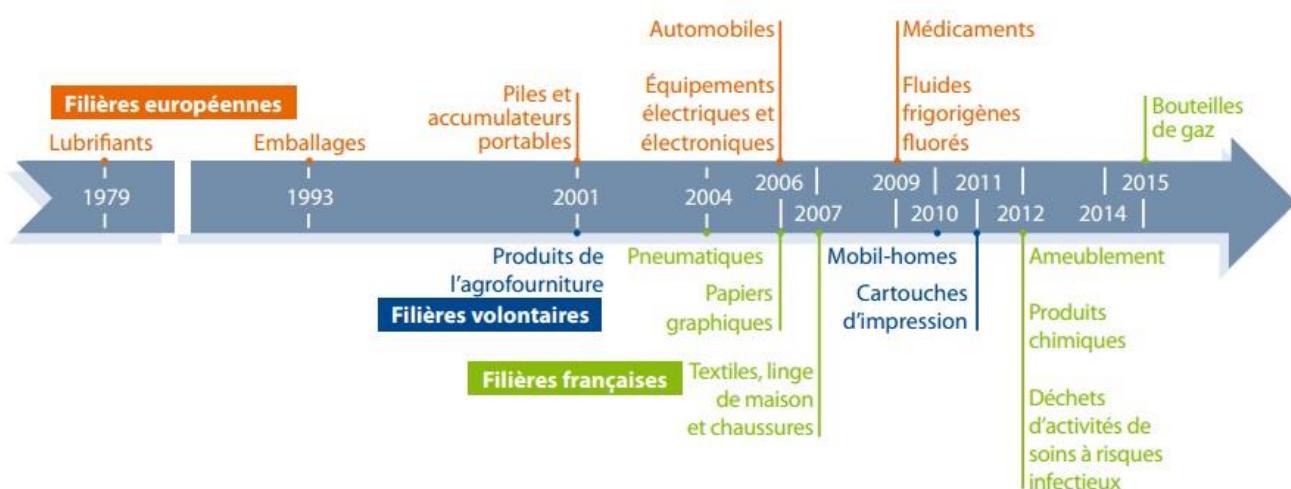
① Filières REP : Etat des lieux

Les principaux flux de déchets concernés par une filière REP sont :

- Les déchets d'emballages ménagers,
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Les véhicules hors d'usage (VHU),
- Les pneumatiques usagés,
- Les textiles usagés,
- Les déchets de papiers graphiques,
- Les médicaments non utilisés (MNU),
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers,
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA),
- Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI).

L' ADEME dans sa publication sur les Filières à Responsabilité Elargie du Producteur, dresse la liste complète des filières REP, avec pour chacune les produits concernés, les éco-organismes et les dates de mise en œuvre opérationnelle.

Dates de mise en œuvre opérationnelle⁽¹⁾ des différentes filières REP



(1) Date du premier agrément ou date de fonctionnement opérationnel de l'organisation ou date de prise en charge des produits usagés

POUR ALLER PLUS LOIN

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-principe-de-la-responsabilite_12046.html

http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/8358-rep-responsabilite-elargie-des-producteurs-panorama_2013.pdf

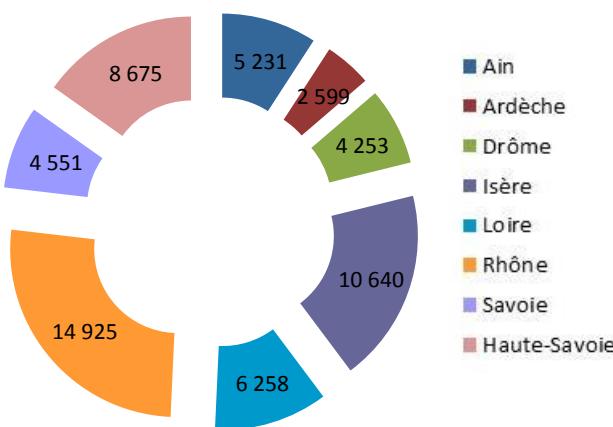
② Les DEEE ménagers en Rhône-Alpes en 2014

Les données DEEE ménagers 2014 des éco-organismes ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. **57 130 tonnes** ont été collectées en 2014 pour la région soit **8,4 kg/hab.** (population DGF 2013). Ce sont 5% de plus qu'en 2013.

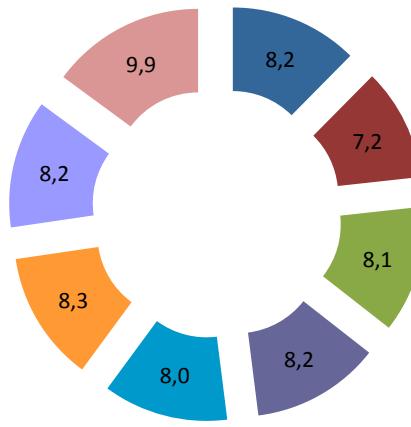
Le Rhône et l'Isère représentent les départements où l'on collecte le plus de DEEE (26% et 19%).

Les objectifs de la REP sont de collecter un peu plus de **8kg/hab.** en 2012 et **10 kg/hab.** en 2014. La Haute-Savoie s'en approche avec **9,9kg/hab.** Tandis que les autres départements sont à un peu plus de **8 kg/hab.**

Tonnages collectés en 2014 par département

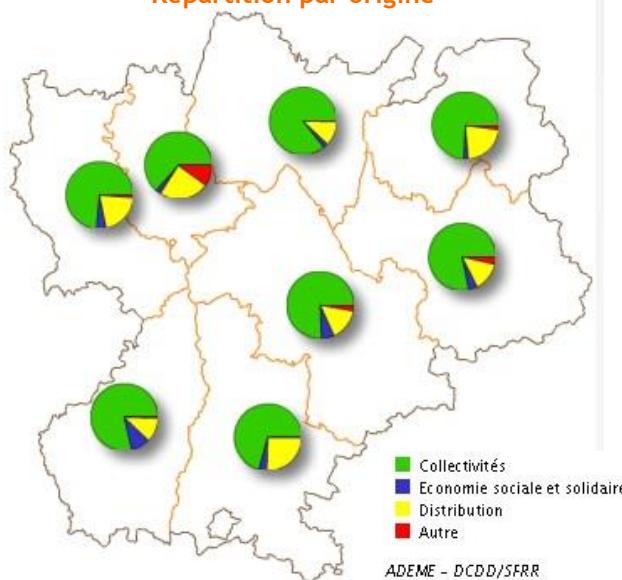


Ratio à l'habitant DGF en 2014 par département (en kg/hab.)

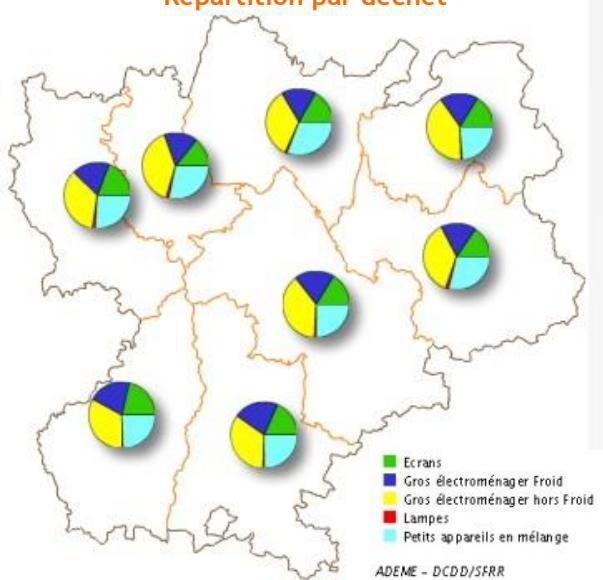


Entre 2013 et 2014, les tonnages collectés augmentent sur tous les départements sauf la Savoie. Celle-ci enregistre une baisse de ses tonnages collectés de 6% pour la seconde année consécutive.

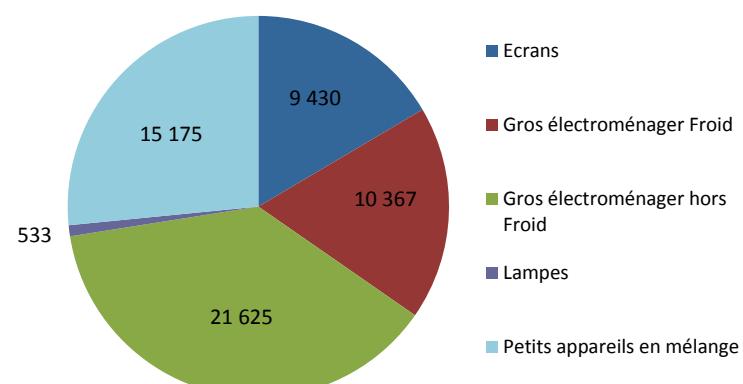
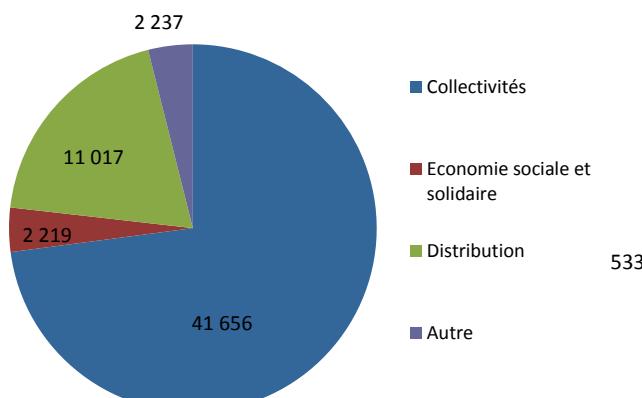
Répartition par origine



Répartition par déchet



Comme ces dernières années, les DEEE des collectivités représentent 73 % des déchets collectés. Les gros électroménagers hors froid présentent les tonnages les plus élevés.



POUR ALLER PLUS LOIN

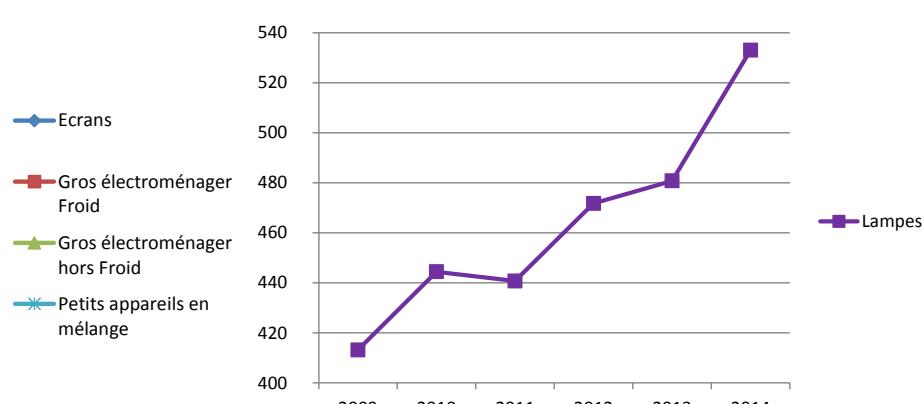
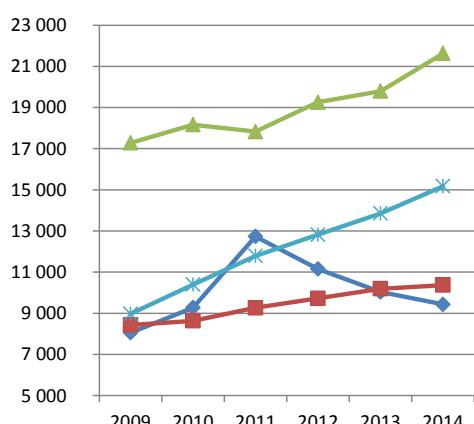
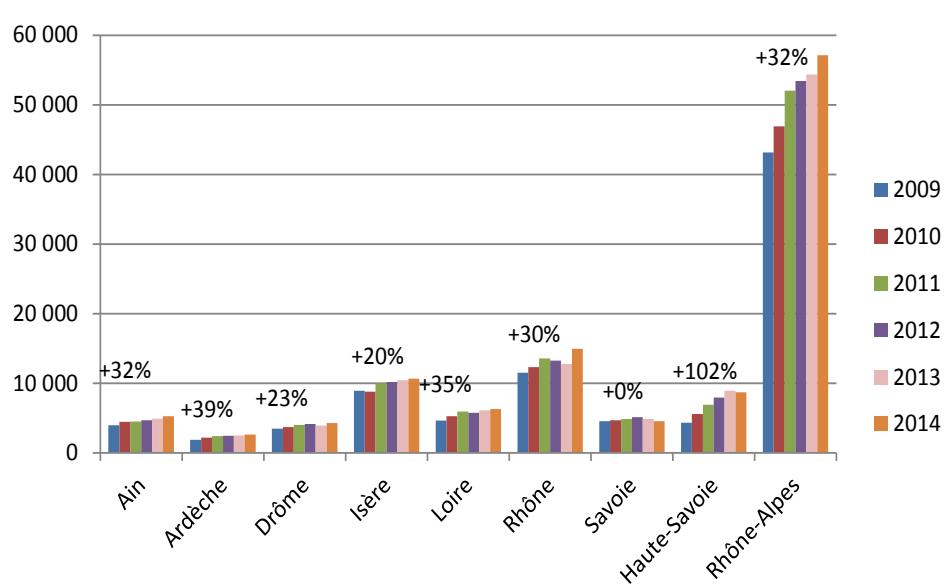
<http://carto.sinoe.org/carto/deee/flash/>

Evolution 2009 à 2014 : Tonnages collectés par département

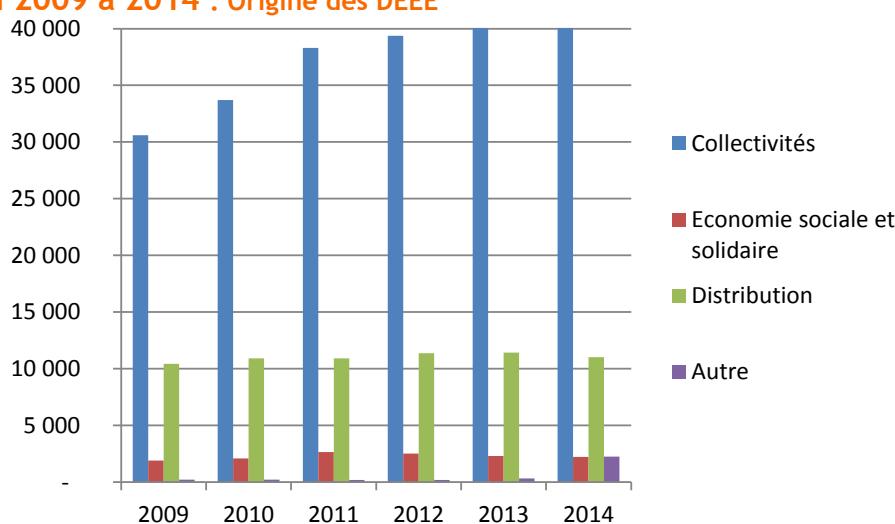
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des tonnages de DEEE collectés entre 2009 et 2014, avec le taux de progression sur la période pour chacun des départements ainsi qu'au niveau régional :

Sur l'ensemble de la période, les tonnages collectés des différents types de DEEE ont tous progressé : 17% pour les écrans, +23% pour les GEM froid et +25% pour les GEM Hors Froid. La plus forte progression concerne les lampes qui ont augmenté de 29% entre 2009 et 2014.

Si l'on regarde les évolutions annuelles, c'est la troisième année consécutive que les écrans baissent : -6% entre 2013 et 2014. Le passage à la TNT avait engendré une augmentation avant 2009. Le stock d'écrans à changer diminuent.



Evolution 2009 à 2014 : Origine des DEEE



Les DEEE pris en charge par les collectivités n'ont cessé de progresser, entre 2009 et 2014 pour représenter 73% en 2014. Situation stationnaire depuis 2011.

La part des tonnages collectés par la distribution continue à diminuer. Elle passe de 24% en 2009 à 19% en 2014. L'économie sociale et solidaire se maintient avec 4% des tonnages.

La surprise vient du mode de collecte autre. Alors qu'il représentait à peine 1% ces dernières années, il atteint 4% en 2014. La même tendance est observée au niveau national pour ce mode de collecte.

③

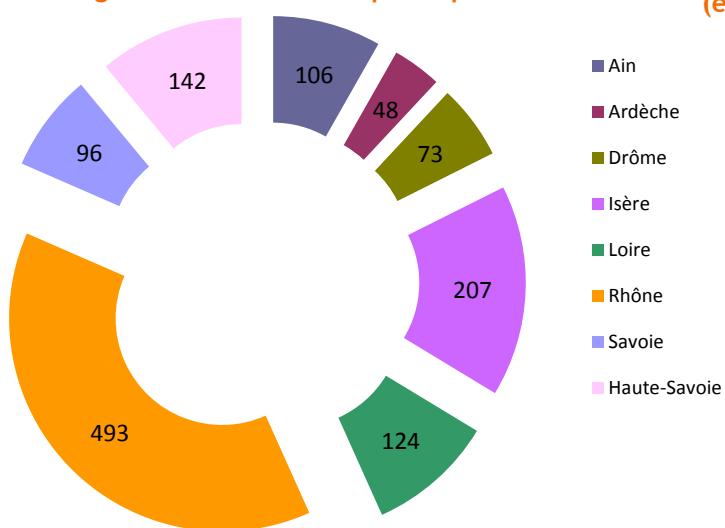
Les Piles et Accumulateurs ménagers et professionnels en Rhône-Alpes en 2014

Les données Piles et accumulateurs 2014 des éco-organismes ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. Ces sont les flux issus des ménages et professionnels.

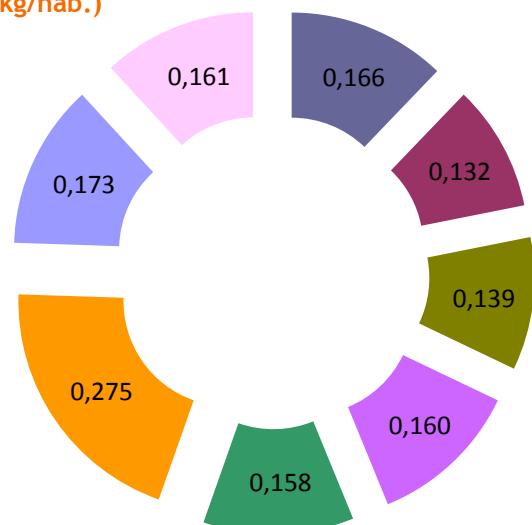
1 289 tonnes ont été collectées pour la région soit **0,18 kg/hab.**(DGF 2013). Cela correspond à +12% par rapport à 2013 et +5% depuis 2010. Pour mémoire en 2013 les tonnages collectés de piles enregistraient une baisse de 13% par rapport à 2012.

Le Rhône et l'Isère représentent les départements où l'on collecte le plus de piles et accumulateurs (38% et 16%) en tonnage. Par contre ce sont le Rhône et la Savoie qui ont le ratio à l'habitant le plus fort (0,27 et 0,17 kg/hab. DGF2013). Le ratio par habitant en Isère baisse de 34% sur les deux dernières années.

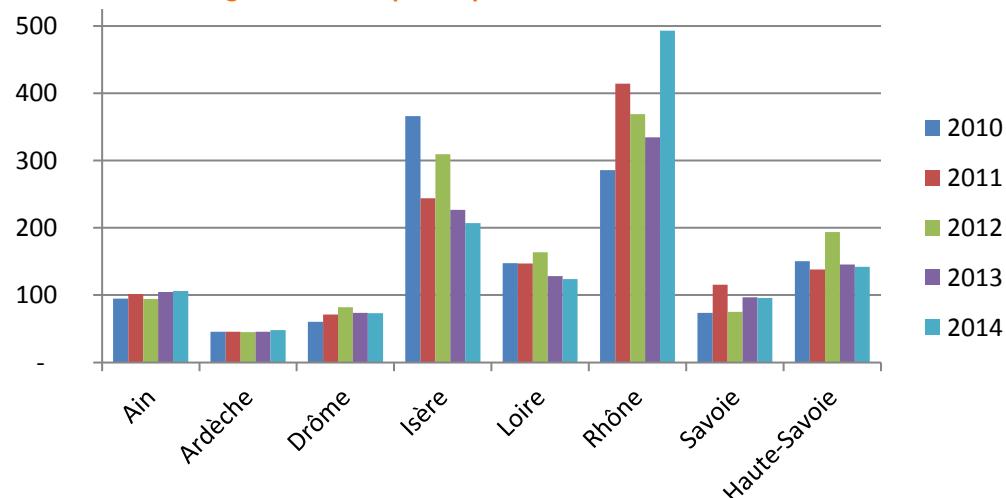
Tonnages collectés en 2014 par département



Ratio à l'habitant DGF en 2014 par département (en kg/hab.)



Evolution 2010- 2014 : Tonnages collectés par département



Depuis 2010 les évolutions des tonnages collectés de piles et accumulateurs sont assez disparates d'un département à un autre.

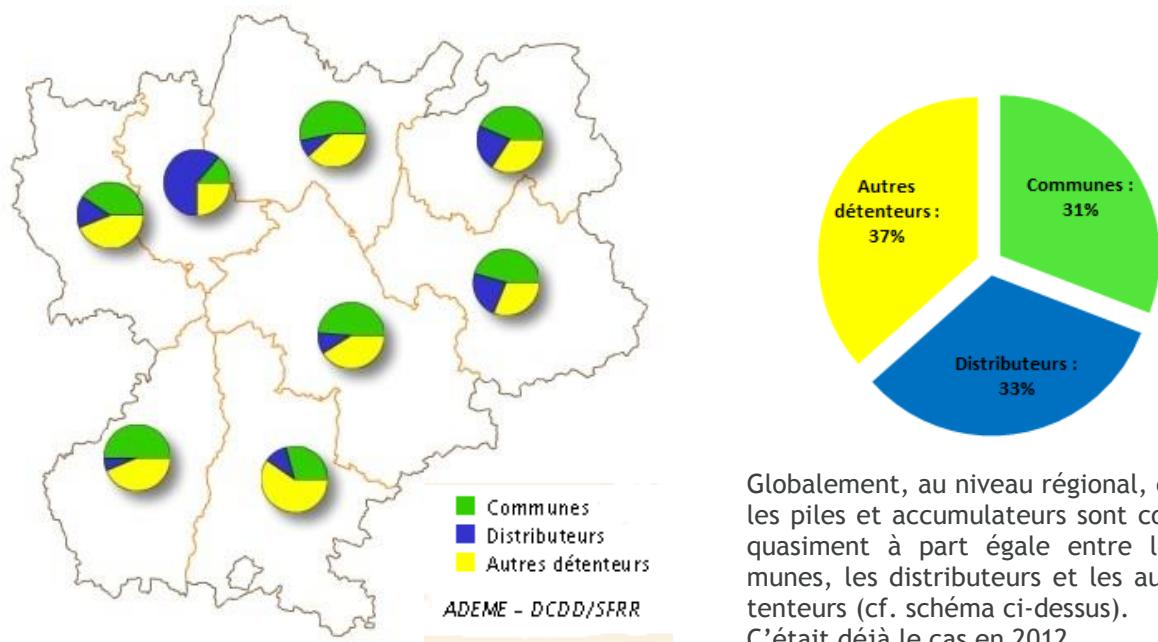
Alors qu'ils restaient stables au niveau régional entre 2010 et 2012 (+4% par an), ils ont chuté de 13% entre 2012 et 2013 et pour ré augmenter de 12% entre 2013 et 2014.
+5% de tonnages collectés entre 2010 et 2014.

Dans l'Ain et en Ardèche les flux restent stationnaires sur les 5 dernières années.

Tandis que dans la Drôme et la Loire, les tonnages augmentaient régulièrement entre 2010 et 2012 (respectivement 15% et 11% par an), ils ont chuté respectivement de -10% et -22% entre 2012 et 2013. Ils restent stables entre 2013 et 2014.

Sur les autres départements les évolutions des tonnages collectés sont plus fluctuantes.

Collecte des piles—Répartition par origine

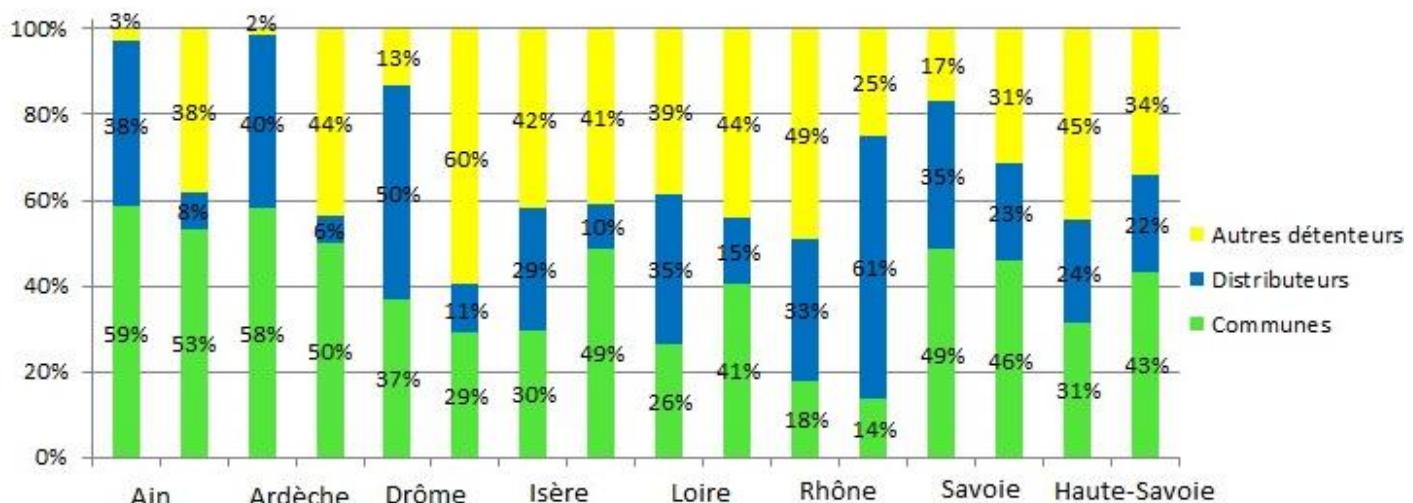


Globalement, au niveau régional, en 2014, les piles et accumulateurs sont collectées quasiment à part égale entre les communes, les distributeurs et les autres détenteurs (cf. schéma ci-dessus). C'était déjà le cas en 2012.

Par contre nous observons de fortes disparités entre les départements (voir carte ci-dessus). Dans l'Ain et en Ardèche ces flux sont collectés à plus de 50% par les communes (60% en 2012). Dans le Rhône ce sont les distributeurs qui collectent 61% des tonnages en 2014 (33% en 2012). 60% des tonnages dans la Drôme sont collectés par les autres détenteurs (13% en 2012). En Ardèche, Loire et Isère ceux-ci collectent un peu plus de 40% des flux en 2014.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la répartition de la part de chaque type d'origine entre 2012 et 2014, pour chacun des départements.

La 1ère barre concerne l'année 2012 et la seconde l'année 2014



4

Les Déchets d'Eléments d'Ameublements en Rhône-Alpes en 2014

Les données ont été fournies par Eco-mobilier. L'éco-organisme a obtenu son agrément le 26 décembre 2012, pour une durée de 5 ans. Il organise la filière de collecte et valorisation du mobilier usagé, en prenant en charge les meubles des particuliers et la literie professionnelle.

Les Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA) couverts par cette filière se décomposent en 10 catégories: meubles de cuisine

meubles de chambre à coucher

sieges

meubles de salon/séjour/salle à manger

meubles d'appoint

literie

meubles de bureau

meubles de salle de bains

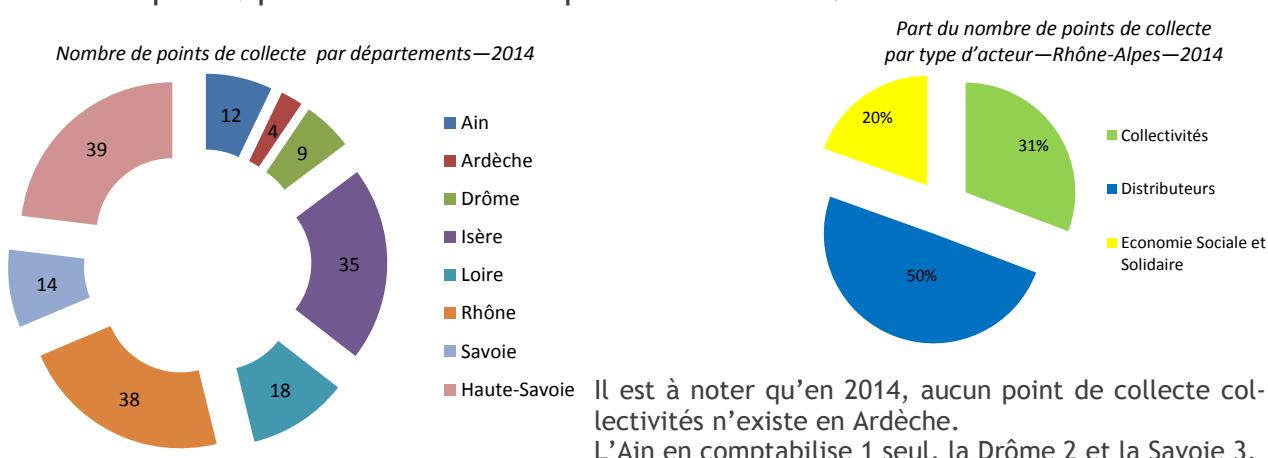
meubles de jardin

combinaison de meubles

La filière des DEA comporte des enjeux importants puisque le **gisement** est estimé à 1,7 millions de tonnes de produits qui arrivent en fin de vie chaque année, soit **26 kg/hab.**

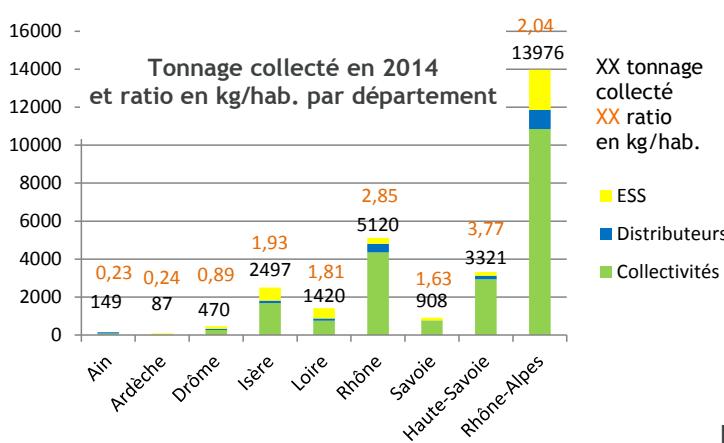
A l'automne 2013, la filière opérationnelle se met en place. Elle est déployée progressivement sur l'ensemble du territoire. En France sont dénombrés, en 2014, 1479 points de collectes se répartissant à 44% pour les collectivités, 37% les distributeurs et 19% l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

En Rhône-Alpes 169 points de collecte sont opérationnels en 2014.



Sur l'ensemble des départements rhônalpins la majorité des points de collecte se situe auprès des distributeurs (entre 50% et 71%). Sauf pour l'Ardèche où c'est l'ESS qui détient le plus grand nombre de points de collecte avec 75%.

En France, en 2014, ce sont 153 629 tonnes de DEA qui ont été collectés, représentant 2,32 kg/hab. Ces flux sont collectés à 81% dans les points des collectivités. Rhône-Alpes est presque dans la moyenne nationale avec **2,04 kg/hab.** (DGF 2013), ou environ 14 000 tonnes. Comme au niveau national, la majorité des flux (78%) est récupérée par les **collectivités**.



Eco-Mobilier avait pour objectif d'atteindre 45% de recyclage en 2015. L'objectif est dépassé en 2014, avec **48% de recyclage.** S'ensuivent 33% des flux en valorisation énergétique et 19% d'élimination.

Le recyclage se décompose en: (ordre croissant)
 Recyclage Textile
 Recyclage Plastique
 Recyclage mousse PUR / latex
 Recyclage Ferraille
 Recyclage Bois

Prochaine étape : 80% de valorisation en 2017.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.eco-mobilier.fr/>

⑤ Les Déchets Diffus Spécifiques

La société EcoDDS a obtenu son agrément en avril 2013, pour la prise en charge des déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers, pour une mise en œuvre opérationnelle en 2014.

Les 6 familles d'usage des DDS ménagers concernent les déchets des produits :

- d'entretien des véhicules,
- de bricolage et décoration,
- spéciaux d'entretien maison,
- de chauffage, cheminée et barbecue,
- du jardinage,
- d'entretien piscine.

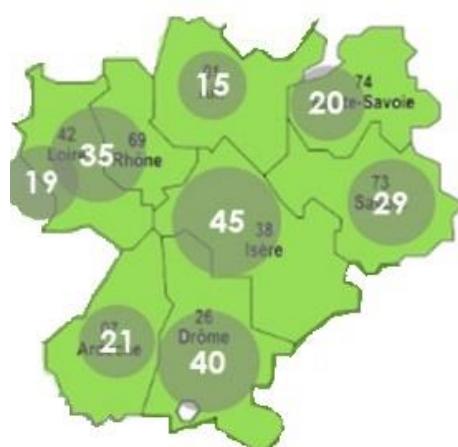
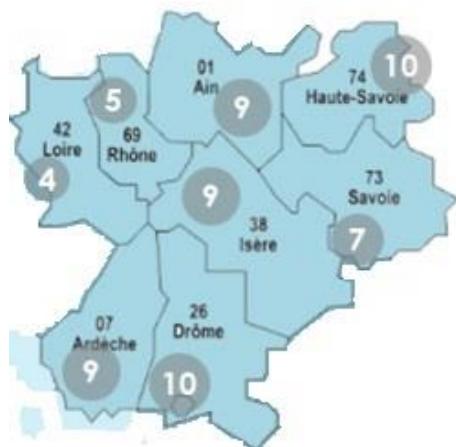
L'éco-organisme prend directement en charge le déploiement, la collecte, la regroupement, le traitement, et donc les coûts de prestation relatifs aux DDS ménagers.

Il verse aux collectivités adhérentes les soutiens financiers suivants :

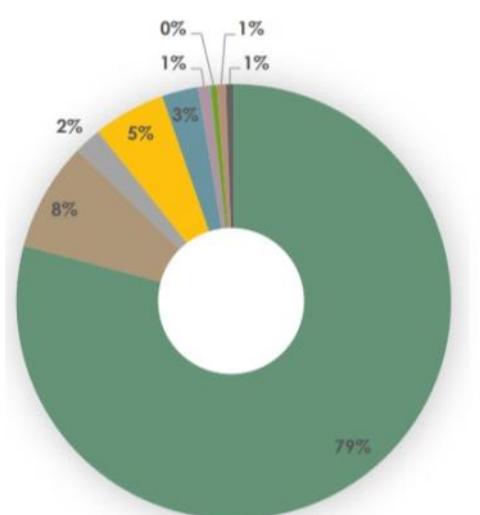
- 812€ par déchèterie pour l'infrastructure de collecte,
- 0,03€ par habitant pour l'information et la communication locale.

A fin 2014 EcoDDS recense :

- 675 entreprises adhérentes qui se répartissent en 81% de fabricants et 19% de distributeurs.
- 547 collectivités adhérentes dont 63 en Rhône-Alpes (soit environ 1/3 des EPCI rhônalpins).
- 2599 points de collecte pour 42 millions d'habitants. En Rhône-Alpes nous en dénombrons 224 (8%).



En 2014 EcoDDS a collecté 26 655 tonnes de DDS des ménages en France, se répartissant ainsi :



Les processus de traitement appliqués :

- Pâteux et Solides Inflammables → Valorisation énergétique
- Emballages vides souillés (EVS) → Valorisation énergétique / Recyclage
- Aérosols → Valorisation énergétique / Recyclage
- Produits Liquides (Solvants) → Valorisation énergétique
- Phytosanitaires et Biocides → Elimination
- Filtres à huile → Valorisation énergétique / Recyclage
- Acides → Neutralisation / Elimination
- Bases → Neutralisation / Elimination
- Comburants → Neutralisation / Elimination

Selon les déclarations des collectivités de Rhône-Alpes dans Sindra pour 2014, sur la région ce sont 2627 tonnes de DDS qui ont été collectées, soit 10% des tonnages nationaux.

La répartition par famille de produits est sensiblement la même qu'au niveau national.

⑥ Textiles ménagers

Les données 2014 de la Région Rhône-Alpes sont fournies par EcoTLC, l'éco-organisme en charge de la filière des textiles. Pour rappel, sont concernés par cette filière, les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures issus des ménages (TLC).

En France en 2014 environ 600 000 tonnes de textiles ont été mises sur le marché. 30% de ces tonnages sont collectés.

Que deviennent les TLC après tri ?

- 64,5% : Revente en boutique de seconde main en France ou à l'étranger,
- 9% : Chiffons à usage industriel ou ménager,
- 20,5% : Diverses utilisations : production nouveau textile, géotextile, bâtiment, etc. ,
- 6% : Refus qui se décomposent en 1% en élimination, 2% en valorisation énergétique et 4% en CSR.

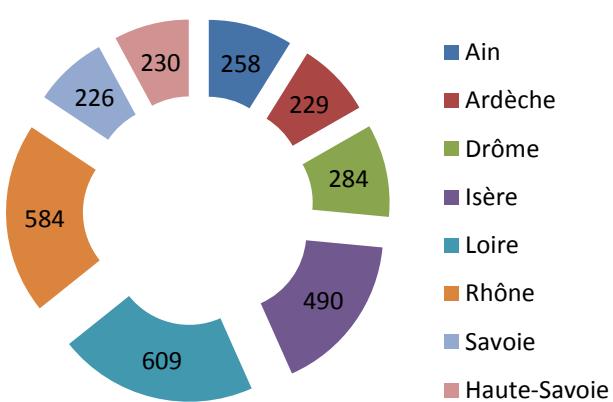
Chiffres clés à fin 2014 pour Rhône-Alpes et la France : Il reste encore du chemin à parcourir au pour les tonnages collectés pour atteindre les 5 kg/hab. en 2019 !

L'objectif d'EcoTLC est d'arriver à au moins 95% des TLC collectés valorisés.

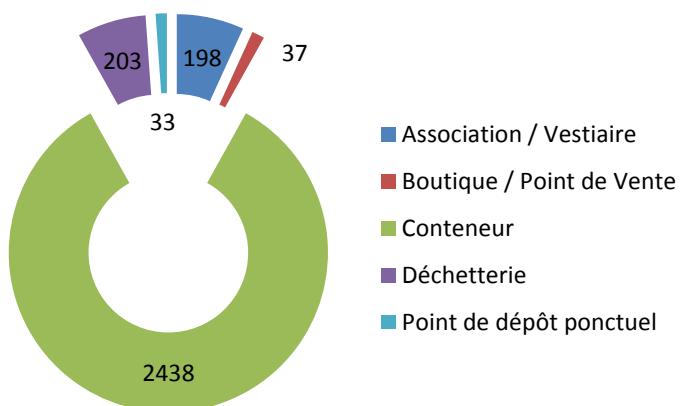
Comparatif 2014	Rhône-Alpes	France	Objectif National 2019
Nombre de PAV	2 910	36 000	
Nombre de PAV par habitant	1 pour 2 159	1 pour 1 840	1 pour 1 500
Emplacements Domaine Privé	19%	31%	
Emplacements Domaine Public	81%	69%	
Ratio tonnage collecté	2,6 kg/hab.	2,6 kg/hab.	5 kg/hab.

Malgré les 81% d'emplacements situés sur le domaine public en Rhône-Alpes, seules 70 collectivités sont conventionnées avec l'éco-organisme, ce qui représente environ 1/3 de la population rhônalpine.

Répartition des PAV par département



Les 5 Types de PAV



Entre 2012 et 2014 le nombre de PAV a augmenté de 9% (+252), avec de fortes disparités entre départements. Nous comptabilisons 1 PAV pour 1230 habitants dans la Loire, contre 1 pour 3000 habitants dans le Rhône ou la Haute-Savoie.

Concernant le type de PAV, le nombre en « boutique/point de vente » a chuté de 30% entre 2012 et 2014, et celui en déchèterie de 14%.

POUR ALLER PLUS LOIN

Déchets spécifiques : www.ecotlc.fr et www.lafibredutri.fr Votre contact en région: s.richard@ecotlc.fr

Édition Novembre 2015

www.sindra.org